



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, QC H2W 2M5; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; courriel : coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 JUILLET 2004

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Atteinte d'un cancer inopérable à cause de la fumée de tabac secondaire

Heather Crowe rencontre le ministre Couillard et lui demande une protection adéquate pour tous les travailleurs

Montréal, le 16 juillet 2004- Accompagnée de **Neil Collishaw** de Médecins pour un Canada sans fumée ainsi que de **Louis Gauvin** et **Flory Doucas** de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT), **Heather Crowe** a rencontré ce matin le ministre de la Santé, monsieur **Philippe Couillard**. Madame Crowe, qui n'a jamais fumé de sa vie, a appris en 2002 qu'elle était atteinte d'un cancer du poumon inopérable après avoir travaillé nombre d'années dans un restaurant où elle était exposée quotidiennement à la fumée de tabac secondaire (FTS).

Depuis cette triste nouvelle, **Heather Crowe** s'est donné pour mission d'être la dernière personne à mourir de la FTS en milieu de travail. Dans ce but, elle a voyagé et voyage encore à travers tout le pays afin de conscientiser les différents gouvernements au sort des travailleurs et travailleuses qui subissent la fumée de tabac secondaire sur leur lieu de travail. C'est dans ce contexte et avec cet objectif bien en tête que Madame Crowe est venue rencontrer le Ministre québécois de la Santé.

C'est avec beaucoup de confiance qu'**Heather Crowe** a quitté le ministre Philippe Couillard : « It was a very positive meeting », a-t-elle tenu à souligner. Madame Crowe a été très surprise et touchée de la compassion du ministre à l'égard de sa situation. Par ailleurs, le ministre Couillard a confirmé que la réouverture de la loi était à son agenda et qu'en ce sens il entendait déposer un rapport à cet effet dès octobre 2004. Enfin, le ministre s'est engagé à améliorer la situation de la FTS dans les bars et restaurants, car elle constitue à son avis, un important problème de santé publique.

C'est donc au Québec qu'**Heather Crowe** a poursuivi sa campagne pan canadienne afin de sensibiliser le ministre Philippe Couillard. Rappelons que l'agenda du ministre de la Santé prévoit la réouverture de la Loi sur le tabac, adoptée en 1998, et une commission parlementaire devrait débiter ses travaux en ce sens dès janvier 2005. En juin dernier, les principaux groupes de santé rencontraient le ministre Couillard afin de lui demander d'inscrire prioritairement à l'ordre du jour de la révision de la loi l'interdiction totale de fumer dans les bars, les restaurants et dans certains milieux de travail où la cigarette est encore permise.

Or, depuis 1998, la prise de conscience des populations face aux dangers de l'inhalation de la fumée secondaire a provoqué une évolution des prises de position. Nous assistons à des tendances canadienne et mondiale qui sont favorables à l'interdiction complète de la cigarette dans les restaurants et les bars. Un sondage de Léger Marketing nous révélait en effet, en mars 2004 que les deux tiers (67%) des Québécois sont d'accord avec les démarches entreprises pour faire de deux villes du Québec (Québec et Lévis) des lieux où il ne sera pas permis de fumer dans les bars, restaurants et autres espaces publics.

Les sections actuelles fumeurs/non-fumeurs n'empêchent pas les fumeurs de manger ni de fumer. Mais la fumée secondaire pose de sérieux risques aux non-fumeurs et représente la cause principale de plaintes rapportées par l'Association des travailleurs et travailleuses de la restauration et de l'hôtellerie du Québec et suscite même une préoccupation chez l'Association des restaurateurs du Québec. On constate également un nombre grandissant de restaurants sans fumée; on en dénombre environ 135 au Québec à ce jour mais il demeure inacceptable qu'il soit encore permis d'exposer des employés à une fumée qui, on le sait entraîne des troubles cardio-pulmonaires et même le cancer. Au Québec, on dénombre 160 000 travailleurs de bars et de restaurants, dont 105 000 femmes (65%).

En terminant Heather Crowe a tenu à inviter tous les travailleurs et travailleuses de bars et restaurants, qui sont incommodés par la FTS, à porter plainte auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) mais également à informer la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) de leurs démarches, à l'adresse électronique coalition@cqct.qc.ca, afin que cette dernière puisse colliger les plaintes car, rappelons-le la CQCT souhaite protéger la santé de tous et toutes contre la fumée du tabac.

-30-

Information : Flory Doucas,
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
514.598.5533